

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DICOM 35 Conventions de parrainage avec FNAC, RATP, Vivre Paris et Paris Match pour l'exposition " Brassai, pour l'amour de Paris ".

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de parrainage avec FNAC, RATP, Vivre Paris et Paris Match (jointes en annexe) pour l'exposition « Brassai, pour l'amour de Paris » ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9^e Commission,

Delibéré :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de parrainage avec FNAC, RATP, Vivre Paris et Paris Match, pour l'exposition « Brassai, pour l'amour de Paris ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de parrainage de FNAC, RATP, Vivre Paris et Paris Match, pour l'exposition « Brassai, pour l'amour de Paris », jointes à la présente délibération.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer lesdites conventions.